

COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE DU CANTAL

22^{ème} TOUR DU CANTAL CADETS 2024

EN 5 ETAPES

1^{ère} ETAPE : 30 Mars 2024

SAINT MAMET LA SALVETAT – SAINT SANTIN DE MAURS

2^{ème} ETAPE : 13 Avril 2024

ST ILLIDE – ST ILLIDE

3^{ème} ETAPE : 25 Mai 2024

RIOM ES MONTAGNES - IDES

4^{ème} ETAPE : 15 JUIN 2024

VEZELS ROUSSY – VEZELS ROUSSY

5^{ème} ETAPE : 16 JUIN 2024

MURAT – PRAT DE BOUC



LES CLUBS ORGANISATEURS

1^{ère} étape :

Engagements

Mr Sylvain FRAUX
5 Lotissement des Charmilles
15600 QUEZAC
Tél : 06.89.94.40.91
sylvain.frauxsf@gmail.com



2^{ème} étape : SAINT ILLIDE – SAINT ILLIDE

Engagements

Mlle Valérie MALGOUZOU
8 Place de la Paix – 15012 AURILLAC Cédex
Tél. 06.85.87.07.58
Mail : sprinterclubaurillac@gmail.com



Sprinter Club Aurillac

3^{ème} étape : RIOM ES MONTAGNES - YDES

Engagements

Mr Christophe Monard
13 Avenue de la République
15400 RIOM ES MONTAGNES
Tél. 06.69.10.03.72
Mail : c.monard@wanadoo.fr



4^{ème} étape : VEZELS ROUSSY – VEZELS ROUSSY

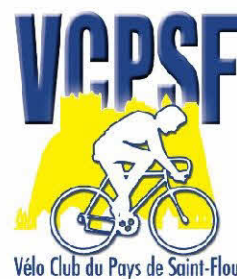
Mr André VALADOU
Boudieu Bas, 15000 Aurillac
Tél. 04.71.63.67.84 - 06.82.34.88.80
Mail : andrevaladou@gmail.com



5^{ème} étape : MURAT – PRAT DE BOUC

Engagements

Mr Gilbert VEYROND
35 Impasse La Chaux – Lot Camiols 15100 SAINT FLOUR
Tél. 06.63.21.80.05
Mail : gilbert.veyrond@orange.fr



PALMARES DU TOUR DU CANTAL CADETS

2012	1 – Jérémy DEFAYE 2 – Raphaël DUBUC 3 – Guillaume NURDIN	V.C ROCHEVILLOIS CREUSE OXYGENE V.C RIOM
2013	1 – Julien DURBESSON 2 – Aurélien GARNIER 3 – Quentin DANCE	E.S CAVAILLON E.C ST ETIENNE LOIRE V.S BRIVADOIS
2014	1 – Valentin FERRON 2 – Alexandre PAGNAT 3 – Grégory LAFONT	U.V POITIERS CREUSE OXYGENE V.C COURNON D'AUVERGNE
2015	1 – Antoine GRAND 2 – Louis FAURE 3 – Dylan HERCHEL	V.C DU VELAY CD HAUTE VIENNE V.C RIOM
2016	1 – Benjamin RIVET 2 – Valentin RETAILLEAU 3 – Loïc ROY	U.C CONDAT U.C CONFOLENS U.C BRIVISTE
2017	1 – GROS Logan 2 – VERCHER Mattéo 3 – CHARCOSSET Romain	V.C VAULX EN VELIN V.C VAULX EN VELIN V.C VAULX EN VELIN
2018	1 – Thomas SERASSET 2 – Adin BARTOLI 3 – Joris CHAUSSINAND	UC GESSIENNE E.C CLERMONT FERAND V.C FRANCHEVILLE
2019	1 – Thomas TACHOT 2 – Joris NISSAS 3 – Nicolas ROUSSET-FAVIER	CYCL SEYSSINET SEYSSINS C.D AIN V.C RIOM
2020	ANNULATION CAUSE COVID 19	
2021	1 – BARUSSEAU Mathéo 2 – MARCENAC Louis 3 – GAILLARD Florian	CREUSE OXYGENE A.C.V.A. US ARGENTONNAISE
2022	1 - MONCOUTIE Mattéo 2 - CHALEIL Louis 3 – CHARRET Camille	V.C. VILLEFRANCHE BEAUOLAIS U.S.P. ISSOIRE E.C. CLERMONT
2023	1 – CHALENCON Lilian 2 – ALBESPY Lukas 3 - BLANC Gustave	E.C. ST ETIENNE LOIRE VELO CLUB RODEZ LA MOTTE SERVOLEX CYCLISME

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : PRESENTATION

Cette vingtième édition du « Tour du Cantal U17 » constitue un évènement sportif important pour notre département. Le Comité Départemental Cycliste du Cantal, avec l'appui des sept clubs cantaliens pour l'organisation, fera disputer la vingtième deuxième édition sur cinq épreuves en ligne avec la participation du Conseil Départemental du Cantal, du Conseil Régional Auvergne / Rhône-Alpes, de Toyota (Aurillac), du Crédit Agricole, de Groupama d'Oc, de Culture Vélo (Aurillac) de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, des Communautés de Communes, de la Chataigneraie Cantalienne, de Saint-Flour Communauté, du Pays de Salers, la communauté du pays de gentiane et les communes de Saint Illide, Saint Cernin, Freix Anglards, Riom es Montagnes, Ydes, Saint Flour, Prat de Bouc, Saint Mamet, Saint Santin.

Article 2 : PARTICIPATION

Cette épreuve à étapes est ouverte à tous les U17 âgés de 15 et 16 ans dans l'année ainsi qu'aux féminines U17, Open et Access. Les engagements peuvent se faire à titre :

- Individuel
- Par équipe de club
- Sélection départementale
- Sélection régionale

Pour les équipes, il sera accepté un maximum de 10 coureurs.

Article 3 : CLASSEMENTS

- Un classement par points sera effectué après chaque étape, selon le barème suivant (20 premiers) :

Etape :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
60	40	30	25	20	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Tout coureur qui participera aux 5 étapes se verra attribuer un bonus de 20 points.

Un classement général sera effectué à la fin des 5 étapes, prix sur 10 coureurs avec addition de points ETAPES + BONUS. Le Comité Départemental Cycliste du Cantal reversera les sommes dues, après la finale, aux coureurs concernés par l'intermédiaire de leur club.

En cas d'ex aequo au classement final, la meilleure place à la dernière étape sera déterminante (valable pour tous les classements généraux)

- Au cours des étapes, il sera attribué au sommet de certaines côtes un classement du Meilleur Grimpeur par points. Le nombre de sommets sera identique à chaque étape, à savoir 3 classements.

L'attribution des points est la suivante : 5 – 3 – 1 points

Pour la 1^{ère} étape, en cas d'ex aequo la place à l'arrivée comptera pour le classement.

Pour les autres étapes, en cas d'égalité au Classement Général du Meilleur Grimpeur, les concurrents seront départagés par le nombre de 1^{ère} place, puis par le nombre de 2^{ème} place et ainsi de suite jusqu'à la 4^{ème} place.

Cependant tous les points marqués au cours d'une étape seront annulés si le coureur abandonne.

- Au cours des étapes, lors des traversées de certains villages ou villes seront disputés des sprints appelés « points chauds ». Ces sprints donneront lieu à un classement du Meilleur Sprinteur par points. Le nombre de sprints sera identique à chaque épreuve, à savoir 3 classements.

L'attribution des points est la suivante : 5 – 3 – 1 points

Pour la 1^{ère} étape, en cas d'ex aequo la place à l'arrivée comptera pour le classement.

Pour les autres étapes, en cas d'égalité au Classement Général du Meilleur sprinter, les concurrents seront départagés par le nombre de 1^{ère} place, puis par le nombre de 2^{ème} place et ainsi de suite jusqu'à la 4^{ème} place.

Cependant tous les points marqués au cours d'une étape seront annulés si le coureur abandonne.

- A l'issue de chaque étape, un classement par équipes sera établi par l'addition des points obtenus par les 3 premiers coureurs classés de chaque équipe à la place réelle. L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prendra la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus. Dans le cas où deux équipes totaliseraient le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe sera prépondérant. Seules seront classées les équipes terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs. Le classement par équipes à l'issue de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

Un Classement Général par Equipes sera établi à partir de l'addition des points obtenus au Classement par Equipes à l'étape. En cas d'ex-aequo au classement général final, sera déclaré vainqueur l'équipe qui totalisera le plus de premières places, puis de 2^{ème} etc... et en cas d'égalité parfaite, c'est le classement par équipe de la dernière épreuve qui sera prépondérant.

Les vainqueurs des différents classements devront se présenter au podium après l'arrivée pour l'attribution des récompenses

.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
30	35	21	19	16	15	14	13	12	11	10

Article 6 : ORGANISATION

Les permanences et les remises des dossards seront assurées de 12h45 à 13h30, le jour de l'épreuve :

- 1^{ère} étape : Place de l'Eglise
- 2^{ème} étape : Au départ de l'étape
- 3^{ème} étape : Au départ de l'étape, sous le kiosque
- 4^{ème} étape : Au Gîte de Vezels Roussy
- 5^{ème} étape : Au bar de l'hôtel de ville

Pour toutes les étapes, les départs seront donnés à 14 h 30.

Réunion des Directeurs Sportifs : la réunion se tiendra à 13h 45.

Les coureurs devront utiliser un vélo de route traditionnel.

Les engagements par internet. Ils seront clos le **Mercredi**. Pour tout ce que ce règlement n'indique pas ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 7 : DEPANNAGE

Le Comité Départemental Cycliste du Cantal met à disposition une à deux voitures neutres.

Chaque équipe comptant 4 coureurs et plus aura le droit d'avoir une voiture de dépannage. Son numéro sera tiré au sort lors de la 1^{ère} réunion des directeurs sportifs. Pour les autres étapes, l'attribution des numéros des voitures suiveuses se fera en adéquation avec le classement général par équipes.

Les chauffeurs et accompagnateurs devront :

- Respecter obligatoirement le règlement fédéral :
- Être licencié auprès de la Fédération Française de Cyclisme,
- Être titulaire du Permis B, (chauffeur)
- Présenter l'assurance du véhicule suiveur (chauffeur)
- Circuler impérativement sur la partie droite de la route en maintenant en permanence les feux de croisement allumés. (chauffeur)
- Respecter le code de la route. (chauffeur)
- Respecter les instructions du Directeur de Course. En aucun cas, ils ne pourront monter à hauteur des coureurs sans autorisation.

Toutes les voitures suiveuses devront être équipées de postes de radio. Les clubs organisateurs et le Comité Départemental Cycliste du Cantal ne fourniront pas de postes radio.

Le changement de roue devra s'effectuer à droite de la route. (Règlement FFC)

Article 8 : SECURITE

Le Comité Départemental Cycliste du Cantal et les Clubs organisateurs se déchargent de toute responsabilité d'accident causé par les Directeurs Sportifs ou par leurs véhicules, ainsi que les éventuels accidents ou incidents causés par d'autres véhicules (suiveurs, journalistes, etc....). Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des accidents dont seraient victimes les coureurs, suiveurs, organisateurs.

Pour raison de sécurité, l'itinéraire de la course est interdit à tout véhicule suiveur autre que ceux habilités par l'organisateur.

Tout manquement à cette règle de la part de la famille de coureurs entraînerait un premier avertissement avant une mise hors course du coureur concerné en cas de deuxième manquement avéré.

Par ailleurs, tout compétiteur qui ne respecterait pas le code de la route : circulation sur la partie gauche de la chaussée, prise d'un rond-point par la gauche etc.... au mépris des mesures élémentaires de sécurité sera immédiatement mis hors course.

Article 9 : RAVITAILLEMENT

Il est formellement interdit de ravitailler en course, par voiture. Selon le kilométrage de l'épreuve, le ravitaillement pourra se faire à pied dans une zone délimitée par les organisateurs.

Exceptionnellement, les organisateurs et le Président du Jury se réservent le droit d'ouvrir le ravitaillement plus tôt dans le kilométrage des étapes.

Article 10 : ABANDONS

Tout coureur qui abandonne doit remettre obligatoirement son dossard et transpondeur (si nécessaire) au commissaire de la voiture balai.

Article 11 : RECOMPENSES

Les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement du Tour du Cantal U17 doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de chaque étape.

Leur participation à la remise des trophées est OBLIGATOIRE et en tenue cycliste sauf cas de force majeure.

Les coureurs devront participer à la finale pour prétendre aux différents classements généraux.

Les différentes récompenses :

- Un classement à l'étape (122 € / 10)
- Un classement du Meilleur U17 1^{ère} année de l'étape (Maillot Blanc parrainé par la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne)
- Un classement du Meilleur Cantalien de l'étape (Maillot Rose parrainé par Culture Vélo)
- Un classement du Plus Combatif de l'étape (Maillot Rouge parrainé par Saint-Flour Communauté)
- Un classement Général du Meilleur Grimpeur (Maillot Blanc à pois rouge parrainé par le Garage Toyota à Aurillac)
- Un classement Général du Meilleur Sprinteur (Maillot Vert parrainé par le Crédit Agricole, les Communes de Ydes et de Riom-ès-Montagnes)
- Un classement général par équipes après chaque étape (1 coupe + casquettes parrainées par Groupama) (1 trophée + casquettes parrainées par Groupama à l'issue de la dernière étape)
- Un classement général après chaque étape (Maillot Jaune parrainé par la Communauté de Communes du Pays de Salers).
- Un classement général final (259 € /10 + 3 trophées à l'issue de la dernière étape).

Quelques jours après la finale du Tour du Cantal Cadets, les prix (122 € / 10 aux différentes étapes et 259 € /10 au classement général) seront adressés aux Présidents des clubs respectifs des coureurs classés par le comité.

Possibilité d'hébergement et restauration.

Pour tous renseignements, s'adresser aux établissements ci-dessous :

1^{ère} étape :

Hôtel Cruzel - 15600 Saint Etienne de Maurs - tél : 04 71 46 75 04

Gîte de Bedou - Chambres d'Hôtes - 15600 QUEZAC : tél : 06 07 61 94 23

Maison Familiale Rurale - 15220 MARCOLES - tél : 04 71 64 72 29

Village de Vacances La Chataigneraie - 15600 MAURS - tél : 04 71 46 25 00

2^{ème} étape :

Gîte « Nature Petite Plaisance »

Rrémont, 15140 SAINT GIRGUES DE MALBERT - 06.74.19.61.78

Gîte du Cayla

15250 JUSSAC – 06.82.92.45.94 / 04.71.46.65.57

Gîte de Renhares

Renhares, 15250 MARMANHAC – 06.21.28.96.25

The Originals Access. Hôtel

141 Avenue de Conthe, 15000 AURILLAC – 04.71.63.96.39

Chez Pedro, Restaurant

6 Grande Rue, 15310 SAINT CERNIN – 04.71.47.66.09

3^{ème} étape :

Bar Brasserie Lutéa

12, place Charles de Gaulle, 15400 RIOM-ES-MONTAGNES – Tél. 04.71.78.01.05

Hôtel Lutéa

Rue du Champ de Foire, 15400 RIOM-ES-MONTAGNES – Tél. 04.71.78.19.43

Hôtel des Voyageurs

50, rue du Dr Basset, 15210 YDES – Tél. 04.71.40.82.20 – Site internet : hotel-ydes.fr

4^{ème} étape :

Gîte Etape communal Vélo-Rando 04.71.49.43.47- mairie.vezelsroussy@wanadoo.fr -<https://velorandocantal.wixsite.com/gite>

HOTEL RESTAURANT LA BERGERIE

Le Bourg - 15130 Vezels-Roussy TEL 04 71 49 42 90 Email : info@hotelrestaurantlabergerie.com

Mr et Mme GLADINE Gîte de Mélanie et Léon	6 personnes	67€ la nuit	christian.gladine@orange.fr
Mme Laurence LAMOUROUX Gîte	9 personnes	180€ la nuit, 340€ 2 nuits	laurence.lamouroux2@orange.fr
Mme Porcher Odile Gîte	6 personnes	75€ la nuit, 2 nuits mini	porcher.odile@orange.fr
Mme COURCHINOUX Evelyne Gîte	4 personnes	65€ la nuit, 3 nuits mini	ed.courchinoux@free.fr
Mr ROUMANIOL Jacques Gîte	8 personnes	150€ la nuit	jroumaniol@orange.fr
Mme BOYER Aline Gîte	6 personnes	145€ la nuit, 2 nuits mini	alineboyer.15@gmail.com

5^{ème} étape :

Hôtel du Nord

18 Rue des Lacs 15100 Saint Flour – Tél 04.71.60.28.00

Les Iles du Cantal

59 Rue des Lacs 15100 Saint Flour – Tél 04.71.60.76.70

Brasserie Viking Pub

11 Cours Spy des ternes 15100 – Saint Flour Tél 04.71.60.90.00

Restaurant Chez Gréco

4RueAgials15100–SaintFlourTé04.63.29.23.57

1^{ère} étape



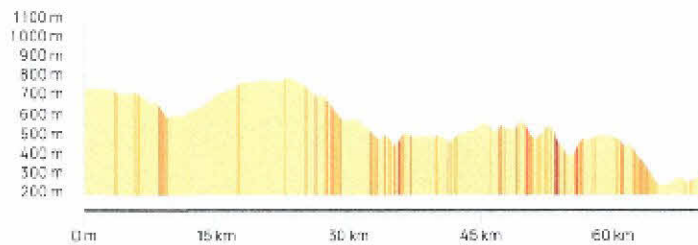
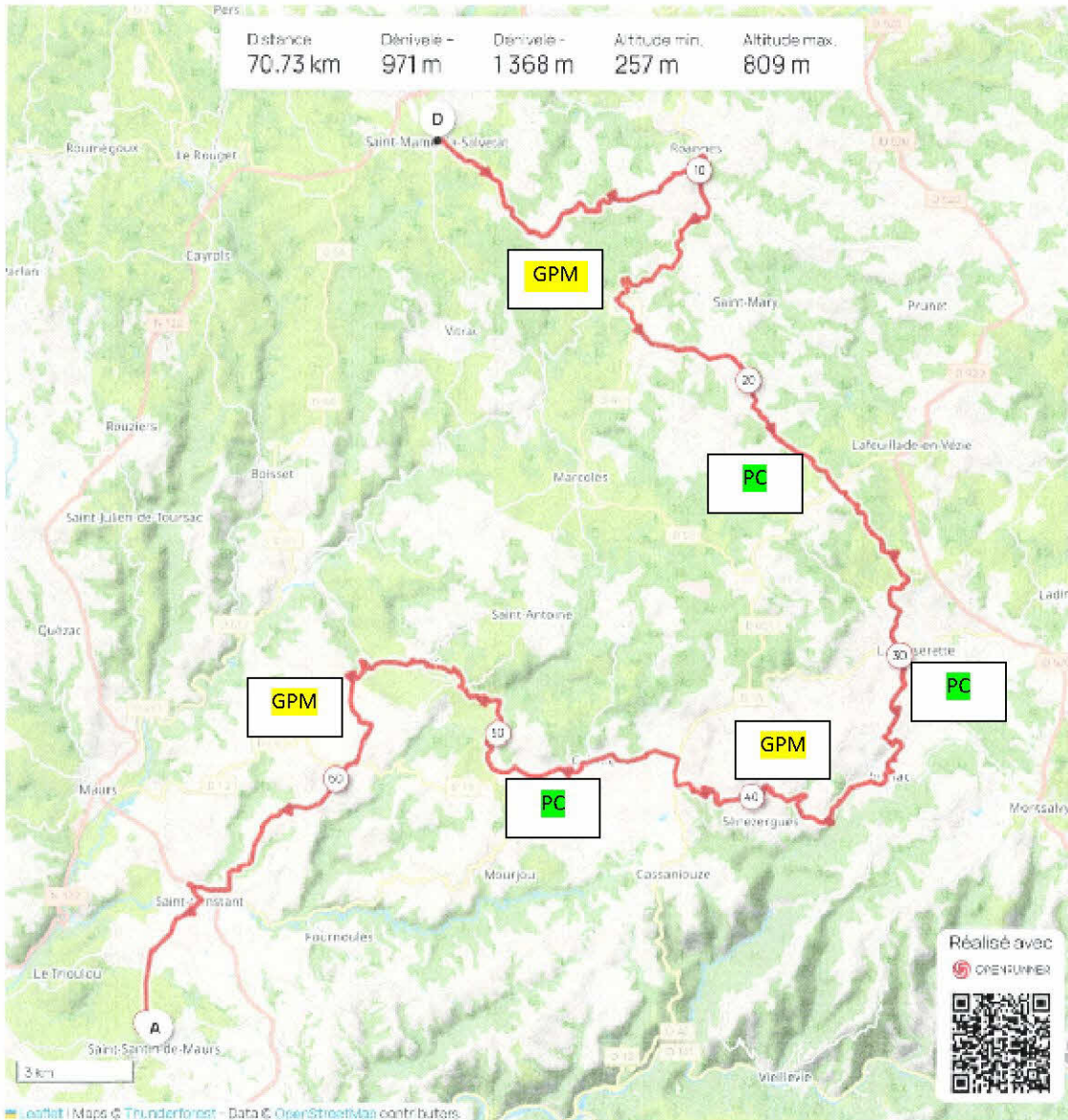
30 Mars 2024

SAINT MAMET LA SALVETAT

SAINT SANTIN DE MAURS

V.C. Maursois

Mr Sylvain FRAUX
5 Lotissement des Charmilles
15600 QUEZAC
Tél : 06.89.94.40.91
sylvain.frauxsf@gmail.com



Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veuillez à respecter les propriétés et chemins privés et assurez-vous de la praticabilité du parcours.

SAMEDI 30 MARS 2024 - ST MAMET LA SALVETAT- ST SANTIN DE MAURS

HORAIRES DE PASSAGE à 35 km/h

LOCALITES	Routes empruntées	KM TOTAL	KM Partiel	ALTITUDE	INFOS COURSE	HORAIRE PASSAGE
SAINT MAMET	Place de l'An 2000	0,000		738 m	Départ fictif	14 h 30
PANNEAU SORTIE de St Mamet	D20	1,100	1,100	750 m	Départ réel	14 h 32
LA SALVETAT D20/D32	D32	4,200	3,100	724 m		14 h 38
ROANNES ST MARY D32/D617	D617	9,800	5,600	600 m		14 h 47
	D617	15,600	5,800	725 m	GPM 1	14 h 57
Carrefour L'enseigne D617/D20	D20	15,700	0,100	731 m		14 h 57
Carrefour Marcolès D20/D45	D20	16,700	1,000	744 m		14 h 59
	D20	23,700	7,000	801 m	PC 1	15 h 11
Carrefour Lacapelle del Fraysse D20/D601	D601	24,100	0,400	792 m		15 h 11
LACAPELLE DEL FRAYSSE (centre)D601/D20	D20	24,300	0,200	792 m		15 h 12
La Caze D20/D41	D41	27,600	3,300	691 m		15 h 18
Le Cantè D41/D28	D41	30,100	2,500	584 m		15 h 22
	D41	30,900	0,800	594 m	PC 2	15 h 23
Pressoires D41/D19	D19	32,700	1,800	533 m		15 h 26
JUNHAC - Ecole D19/D25	D25	34,400	1,700	511 m		15 h 30
côte de Leygues	D25	37,100	2,700	509 m	GPM 2	15 h 34
Latrape D25/D601	D601	43,000	5,900	527 m		15 h 44
Carrefour D601/D19	D19	43,800	0,800	536 m		15 h 45
CALVINET centre	D19	46,100	2,300	556 m		15 h 50
	D19	47,300	1,200	550 m	PC 3	15 h 52
La Barèsie D19/D219	D219	48,800	1,500	543 m		15 h 54
Lavergne	D219	50,000	1,200	575 m	⚠ descente dangereuse	15 h 56
Fond de Côte D219/D45	D219	52,900	2,900	525 m	⚠ descente dangereuse	16 h 01
LEYNHAC D219/D51	D51	54,500	1,600	445 m		16 h 04
D51/D151	D151	55,700	1,200	416 m		16 h 06
	D151	56,900	1,200	494 m	GPM 3	16 h 08
Panneau Costerousse D151/RC	Route Communale	57,000	0,100	485 m		16 h 08
RC/D45	D45	59,300	2,300	507 m		16 h12
Les Baraques D45/D19	D45	59,600	0,300	509 m	⚠ descente dangereuse	16 h 13
La Croix Blanche D45/D663	D663	65,300	5,700	260 m		16 h 22
ST CONSTANT carrefour Boulangerie	D763	65,900	0,600	259 m		16 h23
ST CONSTANT Eglise D763/D45	D45	66,500	0,600	268 m		16 h 24
ST SANTIN DE MAURS	ARRIVEE D45	71,000	4,500	341 m		16 h 32

2^{ème} étape



13 AVRIL 2024

SAINT ILLIDE

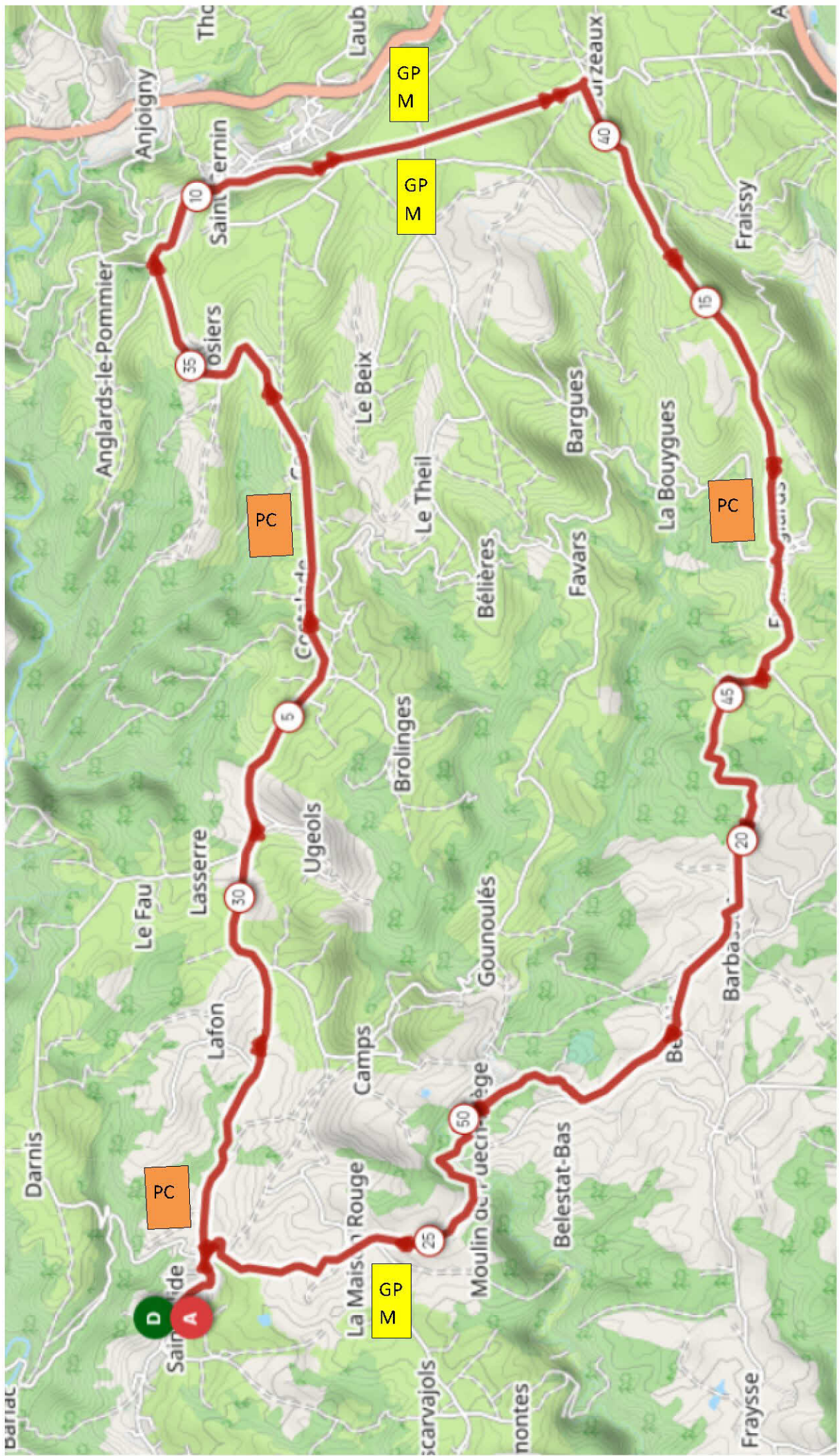
SAINT ILLIDE

Sprinter Club Aurillacois

Mlle Valérie MALGOUZOU
8 Place de la Paix – 15012 AURILLAC Cédex
Tél. 06.85.87.07.58
Mail : sprinterclubaurillac@hotmail.com



Sprinter Club Aurillac



SAMEDI 13 AVRIL 2024

SAINT ILLIDE / SAINT ILLIDE

LOCALITES	ROUTES	KM TOTAL	KM PARTIEL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
SAINT ILLIDE	D 43	0.000	0.000	790 m	Départ Fictif	14 h 30 mn
Sortie Saint Illide	D 43	0.500	0.500	630 m	Départ Réel	14 h 34 mn
D 43	D 43	6.500	6.000	700 m	PC	14 h 45 mn
Saint Cernin	D 160	10.200	4.200	764 m		14 h 52 m,
La Croix de Pierre	D 160	11.700	1.500	852 m	GPM	14 h 55 mn
Ourzeaux	D 160	13.000	1.250	873 m		14 h 58 mn
FreixAnglards	D 160	16.680	3.680	790 m		15 h 04 mn
Carrefour D 160 / D 6	D 6	19.800	3.120	660 m		15 h 10 mn
La Maison Rouge	D 6	26.500	6.700	680 m	GPM	15 h 22 mn
Saint Illide	D 43	28.200	1.700	628 m	PC	15 h 25 mn
Saint Cernin	D 160	37.800	9.600	764 m		15 h 43 mn
La Croix de Pierre	D 160	39.300	1.500	852 m	GPM	15 h 46 mn
Ourzeaux	D 160	40.600	1.300	873 m		15 h 48 mn
FreixAnglards	D 160	44.300	3.700	790 m	PC	15 h 55 mn
Carrefour D 160 / D 6	D 6	47.400	3.100	660 m		16 h 00 mn
SAINT ILLIDE	D 43	56.400	9.000	650 m	Arrivée	16 h 17 mn



3^{ème} étape

25 mai 2024



RIOM ES MONTAGNES

YDES

YDES



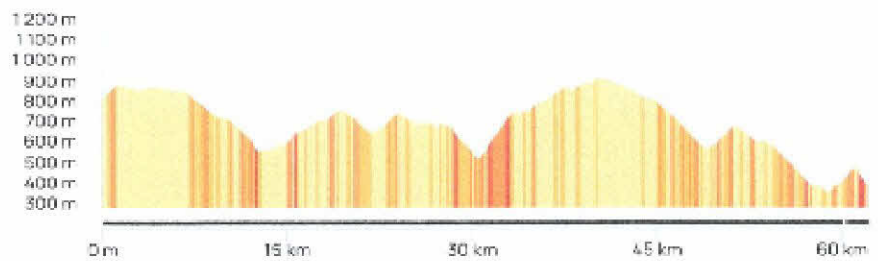
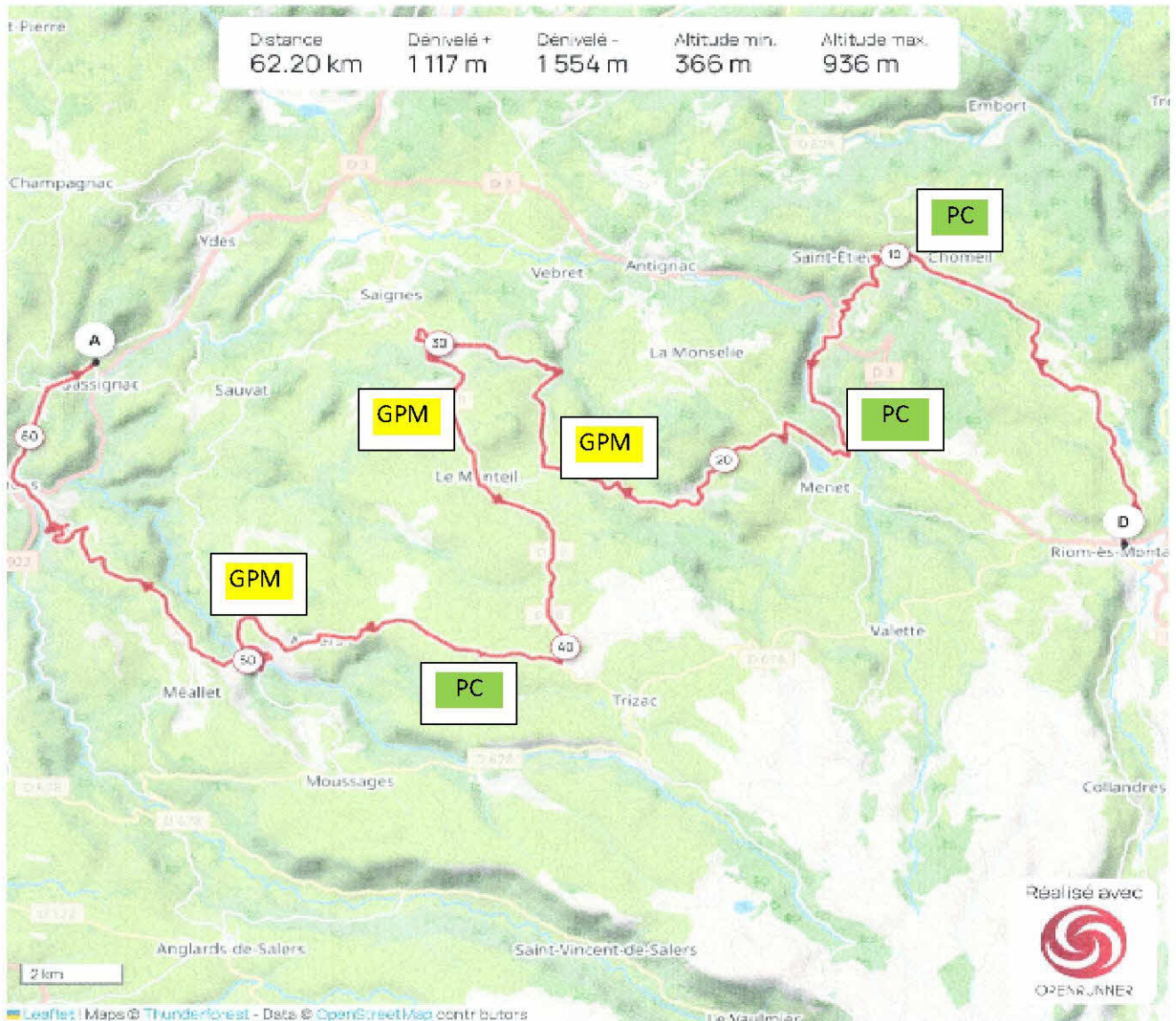
U.C.R.M

Mr Monard Christophe
13 Avenue de la République
15400 RIOM ES MONTAGNES
Tél : 06.69.10.03.72
Mail : c.monard@wanadoo.fr



LOCALITES	ROUTES	KM TOTAL	KM PARTIEL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
RIOM-ES-MONTAGNES	PLACE	0.000	0.000	840 m	Départ fictif	14 h 30
Rond-Point D 3 / D 49	D 49	0.170	0.000	840 m		14 h 31
Direction St Etienne de Chomeil	D 49	0.600	0.000	860 m		14 h 32
D 49	D 49	1.200	1.200	899 m	Départ réel	14 h 33
D 49	D49	9.700	8.500	734 m	PC	14 h 47
Saint Etienne de Chomeil	D 205	10.000	8.800	738 m		14 h 48
Carrefour D 205 / D 3	D 3	12.900	11.700	571 m	Tout droit	14 h 52
D 205	D 205	17.000	15.800	700 m	PC	15 h 00
Route Communale		18.000	16.800	722 m		15 h 01
D36	D 36	23.700	22.500	751 m	GPM	15 h 11
Carrefour D 36 / D 30	D 36	30.600	29.400	540 m		15 h 24
D30	D 30	32.500	31.300	702 m	GPM	15 h 27
Carrefour D 30/D 330	D330	40.300	39.100	934 m		15 h 41
	D 330	43.500	42.300	856 m	PC	15 h 46
Carrefour D 330 / D 22	D 22	47.700	46.500	649 m		15 h 54
Carrefour D 22 / D 322	D 22	49.500	48.300	600 m		15 h 57
	D 22	49.700	48.500	606 m	GPM	15 h 58
D22/D322	D 322	51.300	50.100	695 m		16 h 00
D322/D12	D 12	57.500	56.300	411 m		16 h 11
VENDES	D 12	58.700	57.500	369 m		16 h 13
PARENSOL	D 512	61.200	60.000	468 m		16 h 18
LARGNAC	D 512	62.200	61.007	410 m	Arrivée	16 h 19

TCC RIOM #18228725



Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veuillez à respecter les propriétés et chemins privés et assurez-vous de la praticabilité du parcours.

4^{ème} étape

15 JUIN 2024

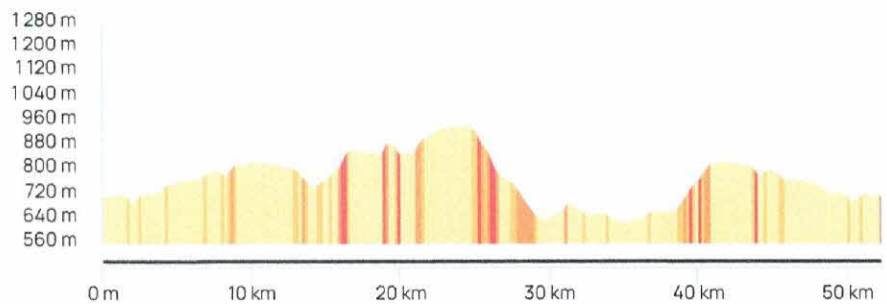
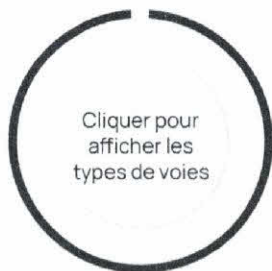
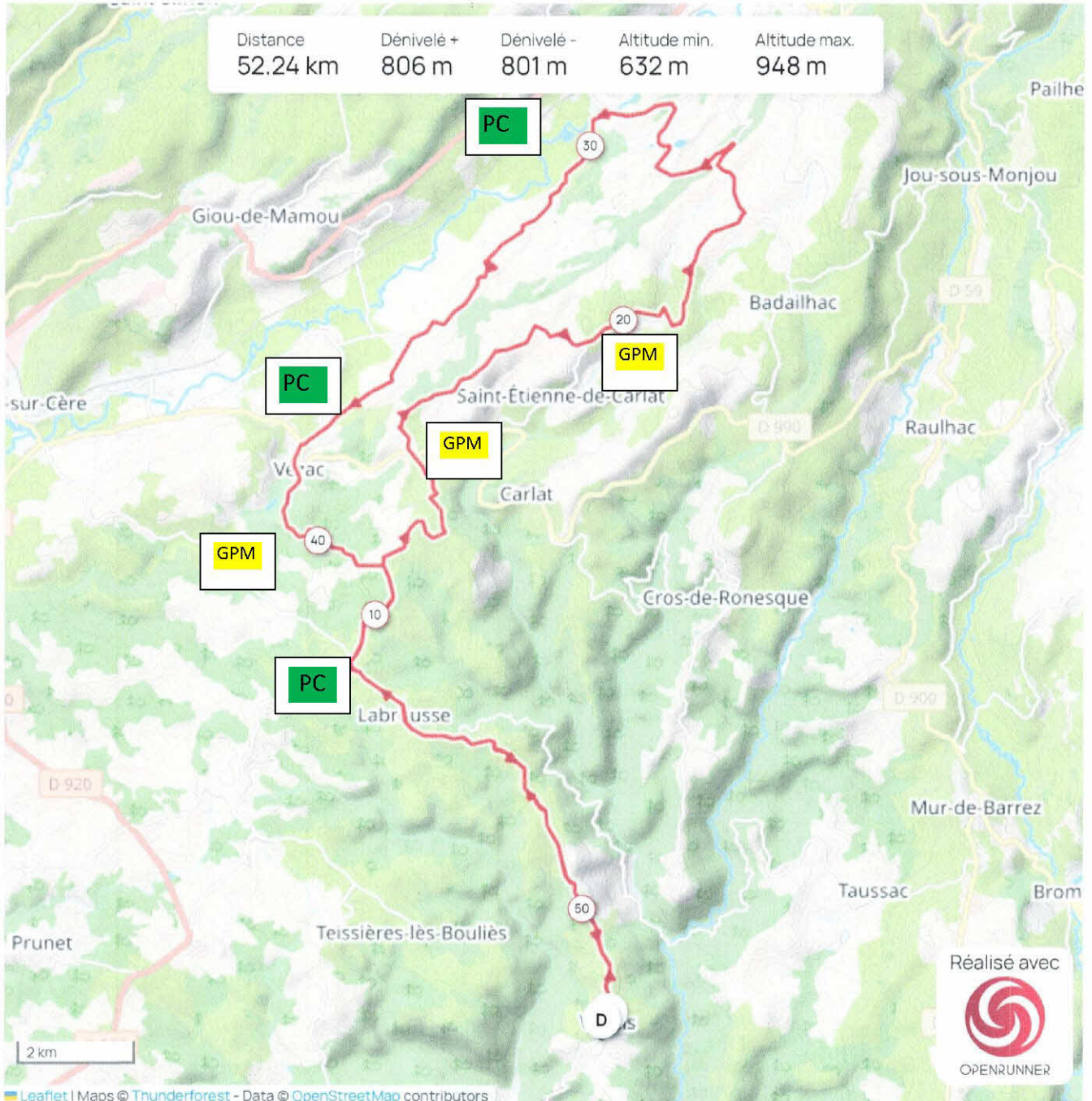
VEZELS ROUSSY

VEZELS ROUSSY

ACVA

André VALADOU
Boudieu Bas, 15000 Aurillac
andrevaladou@gmail.com
04.71.63.67.84
06.82.34.88.80





Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veuillez à respecter les propriétés et chemins privés et assurez-vous de la praticabilité du parcours.

LOCALITES	ROUTES	KM TOTAL	KM PARTIEL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
VEZELS ROUSSY	Gîte communal	0.000	0.000	714 m	Départ fictif	14 h 30
D106	D 106	0.400	0.400	719 m	Départ réel	14 h 31
Labrousse D106 / D6	D 106	6.480	6.080	770 m		14 h 41
D 6	D 6	8.000	7.600	794 m	PC	14 h 44
D 6 / D 8 à droite	D 8	9.000	8.600	820 m	A droite	14 h 45
D 8 / D 990 / D 208 tout droit	D 208	14.000	13.600	747 m	Tout droit	14 h 54
D 208	D 208	16.000	15.600	828 m	GPM	14 h 58
D 208	D 208	19.000	18.600	858 m		15 h 03
D 208	D 208	20.600	20.000	863 m	GPM	15 h 06
D 208 / D 57 à gauche	D 57	23.700	23.100	948 m	A gauche	15 h 11
D 57 / D 8	D 8	28.200	27.800	722 m		15 h 19
D 8	D 8	30.000	29.600	643 m	PC	15 h 22
D 8 Marfon	D 8	32.000	31.600	669 m		15 h 26
D 8 entrée Vézac	D 8	35.300	34.700	632 m	PC	15 h 32
Rond Point Vézac Carrefour D 8 / D 990 / D 206	D 206	37.600	37.000	632 m		15 h 36
D 206 / D 8	D 8	39.200	38.800	715 m	GPM	15 h 39
D 8 / D 6	D 6	41.400	41.000	828 m		15 h 43
D 6	D 6	44.500	44.100	800 m		15 h 48
VEZELS ROUSSY	D 6	52.240	51.840	716 m	Arrivée	16 h 02

5^{ème} étape

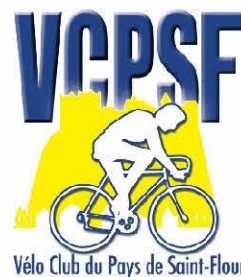
16 JUIN 2024

MURAT

PRAT DE BOUC

V.C. Pays de St Flour

Mr VEYROND Gilbert
35 Impasse La Chaux – Lot Camiols 15100 SAINT FLOUR
Tél. 06.63.21.80.05
Mail – gilbert.veyrond@orange.fr



DIMANCHE 16 JUIN 2024

MURAT / PRAT-DE-BOUC

LOCALITES	ROUTES	KM TOTAL	KM PARTIEL	ALITUDE	COURSE	H/M 34Km/h
MURAT	Place du Balat	0.000	0.000	914 m	Départ Fictif	14 h 00
Route d'Allanche	D 39	3.800	3.800	1032 m	Départ Réel	14 h 10
Farges	D 6	8.800		1043 m		14 h 22
Chavagnac	D 31	12.400		1100 m		14 h 33
Les Lacous	D 31	13.800		1194 m	GPM	14 h 35
La Boissonnière	D 23	14.600		1175m		14 h 36
Carrefour D23 / D9	D 9	22.600		1117 m		14 h 43
Les Marlettes	D 9	26.400		1134 m	PC	14 h 48
Allanche Sens-Interdit sur Pont	Rue du Pont Romain	31.000	150 m	972 m		14 h 55
Moulin de Grachou	D 679	36.200		935 m	PC	15 h 02
Neussargues (Passage sous-pont)	D 679	43.600		800 m		15 h 11
Celles	D 40	48.400		986 m	GPM	15 h 18
Coltines	D 14	51.800		958 m		15 h 25
Aérodrome de Coltines	D 14	53.800		980 m	PC	15 h 28
Carrefour D14 / D926	D 14	55.200		990 m		15 h 32
Valuéjols	D 16	59.200		1064 m		15 h 40
Loubizargues	D 16	62.000		1114 m	GPM	15 h 47
Intersection D16 / D239	D 239	66.200		1056 m		15 h 53
Albepierre	D 39	71.200		1050 m		16 h 00
PRAT-DE-BOUC	D 39	76.100		1396 m	Arrivée	16 h 15



